

Communauté de Communes Les Avant-Monts



Formulaire de demande de branchement

Régie Eau et Assainissement

Tel : 04 67 80 70 45

eau@avant-monts.fr

www.avant-monts.fr

Correspondance courrier :

Communauté de Communes Les Avant-Monts

Régie Eau et Assainissement

ZAE L'Audacieuse

34480 MAGALAS

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez raccorder votre propriété au réseau public d'eau potable ou d'assainissement. Afin de nous permettre d'étudier votre projet, nous vous remercions de compléter le dossier de demande de branchement, puis nous le retourner accompagné de votre règlement de 50 € par chèque ou virement conformément aux dispositions du règlement de service en vigueur. Ce montant sera récupérable à la commande.

Après réception de votre demande, nous vous transmettrons :

- Un devis détaillé et définitif réalisé par nos services à la suite de notre visite technique. Ce devis est valable 30 jours à compter de la date d'expédition.

Votre branchement sera réalisé après :

- L'acceptation de votre devis accompagné de votre règlement
- L'obtention des différentes autorisations administratives
- L'obtention d'une autorisation d'urbanisme

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Service Clientèle

| Nature des travaux demandés | |
|------------------------------------|------|
| Branchement neuf d'eau potable | |
| Déplacement de compteur | |
| Suppression d'un compteur d'eau | |
| Pose d'un nouveau compteur d'eau | |
| Branchement neuf d'eaux usées | |
| Déplacement de regard d'eaux usées | |

Référence client :

Partie réservée à la Régie

Rendez-vous : oui non

Si oui, le

Entreh.... eth....

Renseignements administratifs

❖ Adresse du demandeur :

Madame, Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom / Raison sociale :

Prénom :

N° de voie : Voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

Tel. Domicile : Tel. Travail :

Tel. Mobile ¹ :

Adresse électronique ¹ :@.....

Il est indispensable de nous communiquer votre numéro de portable et adresse électronique afin de vous tenir informé sur la gestion de votre compte et l'ensemble des actions connexes (facturation, coupures d'eau, fuites, interventions diverses, ...).

❖ Vous êtes : Propriétaire Lotisseur/aménageur

Collectivité Locataire (*)

(*) fournir un justificatif et accord du propriétaire

→ N° parcelle : Lot :

Si vous êtes propriétaire, est-ce votre Résidence Principale ou Résidence Secondaire

❖ Adresse précise du branchement à réaliser :

N° de voie : Voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

❖ Adresse à laquelle envoyer la facture (si différent du demandeur) :

Nom : Prénom :

N° de voie : Voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Commune :

Adresse électronique ¹ :@.....

¹ : Utiliser pour la communication avec de l'abonné

Nota : dans le cadre d'une construction neuve ou d'une rénovation, veuillez préciser le nom de la société responsable des travaux en qualité de maçon, d'architecte ou de maître d'œuvre :

Qualité : Nom :

Adresse :

..... N° tel :

Adresse électronique :@

Renseignements techniques

❖ Nature du / des branchement(s) à réaliser :

Il est très important de nous préciser si les raccordements concernent :

- Le réseau d'eau potable et le réseau d'assainissement ;
- Le réseau d'eau potable ;
- Le réseau d'assainissement ;

Et de nous indiquer pour chaque raccordement le nombre de branchements demandé, un compteur étant obligatoire pour chaque logement.

Eau potable : nombre de branchements :

Assainissement : Nombre de branchements :

Un technicien conviendra éventuellement d'un rendez-vous avec l'utilisateur pour réaliser une visite d'état des lieux. Un devis vous sera envoyé.

Éléments concernant les branchements Eau Potable et Assainissement

❖ Votre projet concerne :

une maison particulière

un immeuble :  Nombre d'appartements :

un immeuble :  Nombre d'équipement sanitaire / appartement :

un établissement artisanal ou industriel :  De type :

un établissement artisanal ou industriel :  Débit souhaité :

une exploitation agricole :  Superficie de l'exploitation :

une exploitation agricole :  De type :

une exploitation agricole :  Débit souhaité :

Branchement en eau potable

❖ Afin de nous permettre de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci de nous indiquer si vous possédez :

une piscine un arrosage automatique d'un débit de :

Autres précisions complémentaires :

❖ **La construction est-elle en limite de domaine public ? :**

oui non (indiquer la distance par rapport à la voie publique)

❖ **Y-a-t-il un puits sur votre terrain :**

Oui non

NOTA : pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

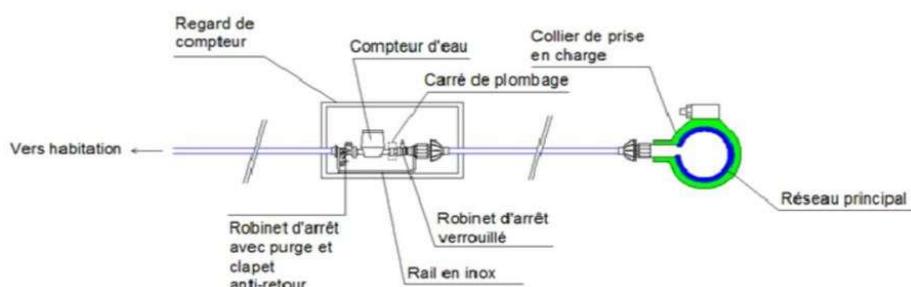
le regard de comptage est à votre charge

le regard de comptage est à la charge du lotisseur

❖ **Si votre demande concerne uniquement la pose d'un compteur d'eau, nous vous rappelons que celle-ci ne peut s'effectuer que si les deux conditions suivantes sont respectées :**

- Un branchement d'eau entre la canalisation principale de la rue et votre propriété doit être existant. (Sinon faire une demande de réalisation de branchement auprès de notre service) ;
- Le regard, où doit se trouver le compteur doit être en place.

Schéma d'un système de comptage :



- Pose systématique d'un clapet anti-retour d'eau et d'un plombage.
- Le regard est installé en limite extérieure de propriété, de manière à être facilement accessible pour le relevé du compteur d'eau

❖ **Conseils pour entretenir et protéger votre système**

- Afin de permettre un accès facile à votre système de comptage, à la fois pour les réparations et pour son remplacement ultérieur, éviter de couvrir le regard : ne pas poser de dalles, de pots de fleurs ni de végétaux à proximité ;
- Protéger la canalisation contre le gel : faire installer un robinet d'arrêt sur les installations extérieures et, en hiver, les purger pour que l'eau stagnante ne gèle pas. Pour celles situées dans les locaux non chauffés (garage, cave...) ne pas les recouvrir de chiffon, paille, plastique etc ...qui retiennent l'humidité et risquent d'aggraver l'effet du gel.

❖ **Recommandations pour la conception de votre réseau privé**

- Si vous disposez d'un puits ou d'un système de réutilisation d'eau de pluie, il est interdit de le relier aux installations raccordées au réseau public ;
- Il est également interdit d'utiliser les canalisations d'eau du réseau public (ou d'un réseau privé relié au réseau public) pour la mise à la terre d'appareils électriques.

Branchement d'assainissement

❖ **Afin de nous permettre de mieux évaluer les éléments techniques de votre projet, merci de nous indiquer si vous possédez :**

un sous-sol Autres précisions complémentaires :

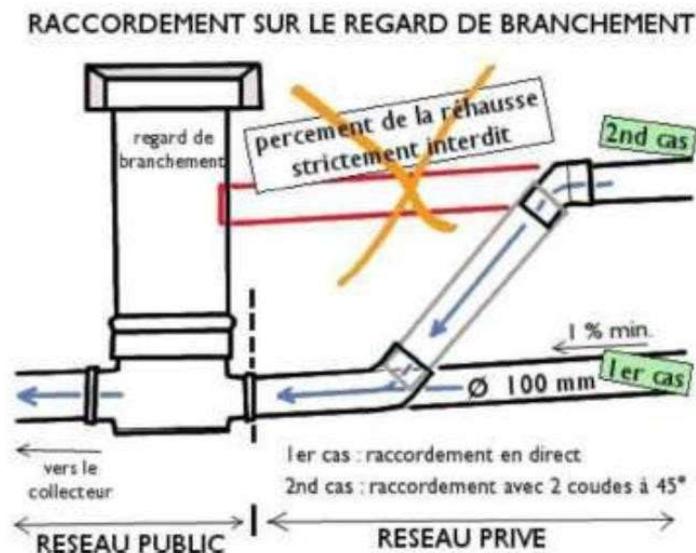
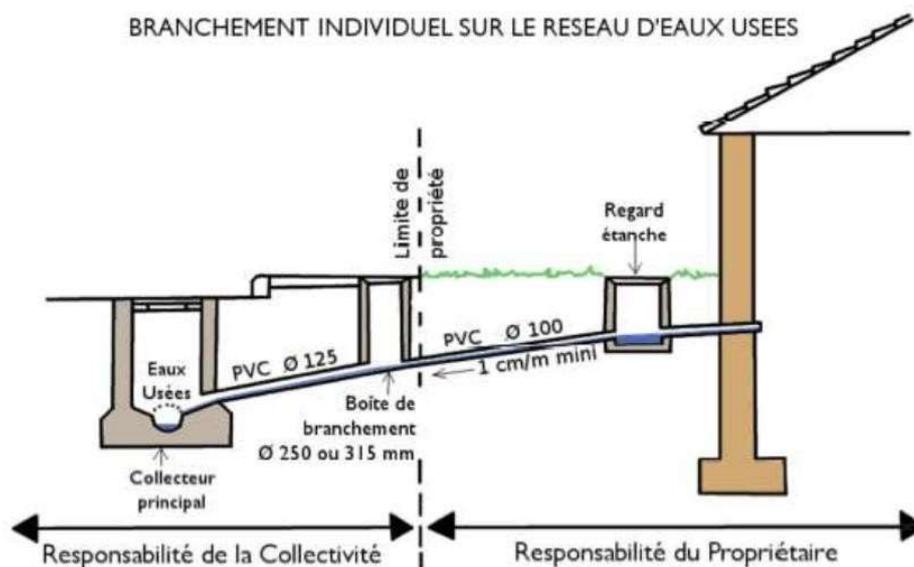
- ❖ D'autre part, veuillez nous indiquer la profondeur de sortie de votre branchement d'eaux usées par rapport au terrain naturel (sol fini) en limite de votre propriété. Ces renseignements vous seront fournis par l'entreprise qui réalisera vos travaux en domaine privé.

Profondeur :

NOTA : pour une construction dans un lotissement, renseignez-vous auprès de votre lotisseur afin de déterminer si :

- la boîte à passage direct est à votre charge
- la boîte à passage direct est à la charge du lotisseur

Schéma d'un système d'assainissement :



Pièces à joindre obligatoirement au dossier

Afin de nous permettre de faire établir le devis et de nous permettre de demander l'autorisation de voirie délivrée par la commune, la D.D.T ou le Conseil Départemental, nous vous remercions de joindre les pièces suivantes :

- Photocopie de l'arrêté du permis de construire ou de l'attestation de dépôt de permis de construire ;
- N° d'autorisation d'urbanisme :
- Le plan de situation dans la commune ;
- Le plan cadastral en indiquant l'emplacement souhaité du compteur et/ou du tabouret de branchement d'assainissement (le choix définitif de l'emplacement est réservé à nos services) ;
- L'accord de la Mairie ou Attestation si votre demande est hors Zone Constructible

Clause de consentement à l'utilisation des données personnelles

Dans le cadre des contrôles de raccordements des installations privatives d'assainissement au réseau d'assainissement collectif, le demandeur consent à la collecte et à l'utilisation par la Régie Eau et Assainissement de la Communauté de Communes Les Avant-Monts des données à caractère personnel, qui seront réservées au suivi et à l'exécution de ces contrôles ou à des organismes habilités, et en aucun cas pour prospection commerciale.

Ces données seront conservées et archivées dans le cadre des délais légaux d'archivage des documents produits par la collectivité.

Conformément à la loi informatique et libertés et au Règlement européen sur la protection des données, vous pouvez avoir accès aux données vous concernant et demander à les rectifier ou les supprimer ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données au sein de Communauté de Communes Les Avant-Monts – Carole RIVALAN - service juridique - ZAE l'Audacieuse - 34800 Magalas – carole.rivalan@avant-monts.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Fait à

Date :

Signature :